



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 38

Réunion restreinte du mardi 19 mai 2020.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

ASNIERES-SUR-SEINE – STADE DOMINIQUE ROCHETEAU – NNI 92 004 01 01

Reprise de dossier suite à la réception de l'attestation de capacité.

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 24/02/2013.

Installations visitées par M. DJELLAL de la C.R.T.I.S. le 20/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- plan du terrain
- plan des vestiaires
- Attestation de capacité
- Tests in situ du 12/09/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement en niveau 5SYE jusqu'au 19/05/2030.

Décision transmise à la F.F.F. pour saisie du classement dans Foot2000.

1.3. Changements de niveau de classement

VITRY-SUR-SEINE – STADE GEORGES GOSNAT – NNI 94 081 04 01

Cette installation est classée en niveau 6s jusqu'au 26/05/2019.

Installations visitées par M. LAWSON de la C.R.T.I.S. le 19/12/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- plan du terrain
- plan des vestiaires

- A.O.P.

- Tests in situ du 28/04/2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 6SYE jusqu'au 19/05/2030.

Décision transmise à la F.F.F. pour saisie du classement dans Foot2000.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)****VITRY-SUR-SEINE – STADE GEORGES GOSNAT – NNI 94 081 04 01**

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis

Au regard du relevé d'éclairage transmis, celui-ci indique :

- Eclairage moyen horizontal : 168 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.71.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.61.

La C.R.T.I.S. prend en compte la situation de confinement actuelle ne permettant pas le contrôle effectif de l'éclairage et prend note des éléments recueillis par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S. en charge du dossier.

Néanmoins, suite aux décisions de la C.F.T.I.S. du 22/04/2020 sur les conséquences de la crise sanitaires sur le classement des installations sportives et des éclairages, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cet éclairage en Niveau E5 jusqu'au 19/05/2020.

Si les informations portées à sa connaissance ne sont pas avérées lors d'un futur contrôle de l'éclairage, la C.R.T.I.S. reviendra sur cette décision pour demander des mises en conformités.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)**3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE****LES-MUREAUX – STADE LEO LAGRANGE N°3 – NNI 78 440 01 03**

Après étude de la demande d'avis préalable pour un changement de la moquette synthétique du terrain susnommé, la C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour cette demande.

4. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE**5. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.****6. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.**